



DELIBARATION APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Commune de ROBERVAL

Séance du 04 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel VERPLAETSE, maire.

Présents : Michel VERPLAETSE, Maire,
Hervé RENAULT, Michel SINEAU, Adjoints au Maire,
Aurore BOUCHENEZ, Sylvie DARAS, Didier HIMPE, Sylvie LECLAIR, Michel PIETRAS, Christian VAN WETTEREN, Conseillers Municipaux.

Absent :
Ludovic CASTAGNONI

M Didier HIMPE, est désigné secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance et constate que le conseil réunit les conditions pour délibérer valablement.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023 :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 495 888 €
Recettes : 495 888 €

Section d'investissement :

Dépenses : 175 735 €
Recettes : 175 735 €

Ce budget comprend les votes de contributions.

Ce budget comprend au compte 6553 Service incendie

- SDIS 60 = 8 236 €

Ce budget comprend au compte 6554 les contributions aux organismes de regroupement qui s'élèvent à 55 637.47 €.

- Ecole de Roberval 54 489.00 € (pour 23 enfants)
- PNR = 1 002.82€
- UMO = 145,65 €

Vu le projet de budget primitif 2023,

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal **APPROUVE** le budget primitif 2023 arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 495 888 €
Recettes : 495 888 €

Section d'investissement :

Dépenses : 175 735 €
Recettes : 175 735 €

Fait à ROBERVAL
Le 07 AVRIL 2023
Michel VERPLAETSE
Le Maire